

Réunion du conseil municipal du 28 février 2013

Présents :

Jean BERGER, Martine BIAIS, Guy BOUCHET, Jean-Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Excusé avec pouvoir : Jacques ELIAS.

Excusés : Valérie HABERBUSCH, Arnaud LELONG.

1. Réception A.D.M.R.

Mesdames AYRAULT et MONFRONT présentent la structure et les activités de l'ADMR de Gençay :

- Structure : 32 salariés (22 équivalent plein temps et une équipe de bénévoles responsables).
- Activités 2011 : 36779 heures d'intervention auprès des familles, des personnes aidées et handicapées.
- Compte-tenu des demandes d'intervention plus nombreuses, l'association fait appel au bénévolat.
- Madame AYRAULT n'est plus présidente. Au cours de la prochaine A.G (en mai) de nouvelles élections auront lieu.

Dans le prochain bulletin semestriel de Gençay Demain, sera inséré un article sur les activités et le besoin de nouveaux bénévoles.

2. Approbation du procès-verbal du conseil du 31 janvier.

- En § 5.8 : rectifier ATSEM. Pas d'autres commentaires.

3. Réunions et manifestations prévues au cours du mois de mars 2013.

- Agenda joint en annexe.

4. Informations municipales.

4.1 Travaux en cours :

- Gendarmerie : retard sur la planification des travaux (4 semaines).
- Budget 2013 : préparation en cours.

4.2 Sécurité carrefour de la poste.

- Afin d'améliorer la sécurité des passants, Claude FERRON demande que soient installés deux passages surélevés (un, rue du Palateau et l'autre, rue Émilien FILLON).

Les conseillers municipaux ont procédé à un vote à main levée sur la nécessité d'installer deux passages surélevés :

Vote : 3 pour – 3 contre – 10 absentions.

- Après la mise en circulation du carrefour, le Conseil Général doit procéder à un comptage et à un contrôle de la vitesse des véhicules. Selon les résultats, des mesures seront à prendre ou pas.

4.3 Station service Intermarché.

- Pas de certificat de conformité de fin de travaux. Action à entreprendre auprès de la sous-préfecture.

5. Délibérations.

5.1 Lotissement de la Grande Borne.

- Proposition S.E.P. : suite à la réunion du 05 février 2013 dans les bureaux de la mairie, S.E.P. optimise son offre technico-commerciale relative à son étude

pré-opérationnelle en ramenant le montant de son offre, de 12325 € à 11050 €, en contre partie de la fourniture d'informations concurrentielles sur le territoire et des permis de construire délivrés sur la commune.

Avant de prendre décision, les membres du conseil souhaitent être informés des actions futures que pourrait mener S.E.P., à savoir :

- devenir propriétaire du terrain après viabilisation du lotissement.
- commercialiser le lotissement selon un programme défini avec prise de risque ou pas sur les ventes, avec obligation de moyens, de résultats, etc.
- un courriel a été envoyé, en attente de réponse.
- travaux complémentaires : création d'un accès au transformateur électrique et tranchée pour passage du câble vers la gendarmerie.

Montant estimatif du devis n°20130227 : **7665,00 € HT.**

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, acceptent la réalisation des travaux et chargent le maire le devis pour accord.

5.2 – Réforme des rythmes scolaires.

- Horaires des temps scolaires :

École élémentaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 -12h et 13h30 -15h30 .

Mercredi : 8h30 - 11h30.

École maternelle :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 -12h et 13h30 et 13h00 - 15h30 .

Mercredi : 8h30 - 11h30

- Horaires des temps périscolaires facultatifs et gratuits :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h30 – 16h30.
- Garderie : Sans changement.
- Restauration : le restaurant fermé le mercredi midi.

Le maire propose de prendre en considération les points suivants

- Mise en œuvre de la réforme à la prochaine rentrée scolaire.
- Valider les horaires présentés.
- Absence de restauration le mercredi midi
- Activités périscolaires gratuites de 15h30 à 16h30.
- Horaires de garderie conservés.
- Élaboration d'un avant projet éducatif établi en concertation avec les enseignants, les conseils d'école, les associations locales et les communes de St Maurice et de Gençay.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré entérinent les propositions du maire.

5.3 - Maison de santé :

- En réponse au courrier de COVIMUT (COmmunaux Vienne Mutuelle) qui souhaite l'installation de la maison de santé sur la zone artisanale de Verneuil.
- Acquisition de la parcelle par la commune de Gençay qui, assurera la maîtrise d'ouvrage.
- Recrutement d'un cabinet d'architectes auquel sera confié une première étude comprenant les éléments de mission suivants :
 - Esquisse
 - Avant projet sommaire.
 - avant projet définitif chiffré.
- Une convention devra être signée avec la commune de Gençay. La convention indiquera que si le projet est mené à terme, le loyer tiendra compte du coût du terrain et des frais engagés par la commune. Si le projet est abandonné, la convention devra prévoir le remboursement à la commune de tous les frais ayant été facturés pour le projet.

Les membres du conseil valident les termes de la convention et demandent au maire de prendre les mesures qui s'imposent.

5.4 - Création d'un poste adjoint technique de 2^{ème} classe.

- Le maire propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Le recrutement commence par un stage d'une année, l'agent recruté devra se présenter et réussir au concours d'ATSEM dans les 3 ans afin de pérenniser son emploi.

Les conseillers municipaux ont procédé à un vote à main levée:

Pour : 7. / Contre : 2 / Abstention : 5.

En conséquence du résultat, les membres du conseil autorisent au maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'ouverture du poste.

5.5 - Statuts Scot Sud Vienne :

- Adhésion et désignation des représentants des communes à l'association SCOT rural Sud Vienne.

Les statuts de l'association ont été amendés et adoptés en séance du 25 janvier 2013 à Gençay.

- Représentant : J CRESPIEN.

Après avoir pris connaissance des statuts, les membres du conseil souhaitent adhérer à l'association et demandent au maire de bien vouloir remplir et de transmettre le dossier d'adhésion.

5.6 - Convention INSEE.

- Convention N°346/DR44/2013 relative à la transmission des données de l'état civil et/ou des avis électoraux.
- Demande d'ouverture de compte pour le transfert vers l'INSEE des bulletins d'état civil à la Division Statistiques Démographiques.

Les membres du conseil acceptent les termes de la convention et chargent le maire de bien vouloir signer et de retourner les 2 exemplaires de la convention.

5.7- Convention SOCOTEC :

- Vérification périodique des appareils de levage :

Le conseil municipal accepte les termes de la proposition, les conditions particulières PRO-CP-EQT-100-1-12 ainsi que les conditions générales et spéciales.

5.8 Adhésion au SIVEER de la commune de Loudun.

Aucune objection des membres du conseil municipal.

5.9 - Legs de Mr et de Madame HIRSH.

- Montant du legs :
Actif : mobilier environ 668 K€, immobilier valeur vénale entre 130 et 150 K€.
Passif : frais obsèques et factures résiduelles.
- Conditions du legs : donation affectée aux écoles élémentaire et primaire.

Après lecture des conditions du legs, les membres du conseil autorisent le maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les documents permettant à la commune de percevoir celui-ci.

5.10- Nom à donner à la voie d'accès à la grande borne.

Le conseil municipal opte comme appellation : Chemin de la Grande Borne.

5.11- Vente du pavillon sis au 34rue St Avold.

- Le maire informe le conseil municipal que Madame MEUNIER souhaite acquérir la maison d'habitation sise au 34 rue Saint Avold, dont elle est pour l'instant locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre ce pavillon de type F4 au prix de 96K€ et charge le maire de signer les documents afférents à la vente du bien immobilier.

6. Autres informations :

6.1- Journal de Gençay Demain.

- En cours de rédaction.

6.2 - Journée de l'eau.

- Une balade culturelle sur le parcours de l'eau est organisée le samedi 23 mars, départ à 9h30, de la station d'épuration avec pour destination Puy RABIER. Un casse-croûte offert à midi. Retour pédestre ou motorisé.

6.3 - Sécheresse 2009.

- Le cabinet d'avocats ARTEMIS pour notre information nous a transmis un exemplaire du mémoire déposé au tribunal administratif de Poitiers
 - Dire et juger recevable la requête de Gençay.
 - En conséquence, annuler l'arrête interministériel en date du 13 décembre 2010 en ce qu'il a refusé de reconnaître l'état de catastrophe naturelle ainsi que la décision rejet faisant suite au recours gracieux demandé par lettre du 04 mars 2011.

6.4 - Finances municipales :site internet Proxiti.

- Le maire clarifie les données financières émises sur le net par Proxiti.

La séance prend fin à 22h30.

Prochain conseil municipal avec principal objet : le vote du budget 2013.

B. HIPPEAU